

Rencontre du 17 décembre 2018 avec le Directeur de Cabinet du Ministère du Travail, M. Antoine Foucher

Texte intersyndical d'introduction

Les Organisations Syndicales CGT, CFDT, FO, SUD et CFTC de l'AFPA vous remercient d'avoir donné suite à la demande exprimée le jeudi 6 décembre devant M. Patrice YVON de pouvoir aborder avec vous le volet politique du devenir de l'AFPA.

Le contexte :

L'ordonnance N° 2016-1519 du 10 novembre 2016 a transformé l'Association en EPIC avec la création de deux filiales, la filiale "Accès à l'emploi" et "Entreprises".

La Loi fixe les missions de service public de l'EPIC AFPA :

- Il participe à la formation et à la qualification des personnes les plus éloignées de l'emploi et contribue à leur insertion sociale et professionnelle.
- Il contribue à la politique de certification menée par le ministre chargé de l'emploi.
- Il contribue à l'égal accès des femmes et des hommes à la formation professionnelle et à la promotion de la mixité des métiers.
- Il contribue à l'égal accès, sur l'ensemble du territoire, aux services publics de l'emploi et de la formation professionnelle.

L'Établissement Public AFPA agit donc sur une mission issue du champ constitutionnel, pour laquelle les Organismes de Formation Privés ne sont pas en capacité de s'engager à hauteur des complexités à gérer afin d'obtenir le retour à l'emploi de près de 70% des usagers formés, dans des conditions acceptables et égalitaires pour tout citoyen issu de tout territoire.

Le questionnement :

Le projet de plan de restructuration que souhaiterait mettre en œuvre la nouvelle Direction Générale ne programme que destruction du maillage territorial (disparition programmée de l'AFPA sur 11 départements) et réduction de ses moyens d'agir pour la formation qualifiante des Demandeurs d'Emploi (1995 suppressions d'emploi, soit un tiers des effectifs CDI).

Cela interroge :

- Pourquoi détruire près de 400 postes de formateurs alors que les enjeux sur la formation n'ont jamais été posés avec autant d'importance à plus d'un titre (*cf. Plan d'Investissement dans les Compétences*) ?
- Comment envisager le développement des TPE, PME et la formation des actifs dans les territoires ruraux ?
- Comment répondre aux enjeux de formation en lien avec le "plan 124 territoires d'industrie" en cohérence avec l'aménagement du territoire ?
- Comment répondre aux attentes et aux urgences exprimées par le mouvement "Gilets Jaunes" ?
- Comment permettre l'accès à l'accompagnement et à la qualification d'un plus grand nombre de personnes très éloignées de l'emploi ?
- Pourquoi ne pas mobiliser des fonds Européens (FEDER, FSE, ...) pour répondre à tous ces besoins ?

Des pistes ou propositions :

Alors, quand le Président de la République proclame *“l'état d'urgence économique et sociale”*, ce doit être un devoir d'État que de mobiliser l'AFPA, opérateur de formation du Service Public de l'Emploi, dans tout son potentiel d'intervention.

Alors pourquoi ce projet de plan de restructuration de l'AFPA voulu et financé par nos tutelles, qui n'assure ni la pérennisation de son activité, ni sa capacité à remplir l'ensemble de ses missions ?

Pourtant, les pouvoirs publics disposent de multiples modalités d'interventions et de financements qui éviteraient la mise en concurrence et la marchandisation systématiques de la formation professionnelle.

Le *“Big Bang”* de la formation professionnelle doit réellement permettre à tout citoyen d'avoir les meilleures chances de s'intégrer dans la société par une formation qualifiante de qualité à même de favoriser le retour à l'emploi rapide et pérenne : c'est ce que fait l'AFPA depuis plus de 70 ans de manière reconnue.

Nos attentes :

Le projet présenté est incompréhensible et inacceptable, tel que l'ont massivement manifesté les salariés le 6 décembre dernier jusque sous vos fenêtres. C'est pourquoi les Organisations Syndicales CGT, CFDT, FO, SUD et CFTC vous demandent d'engager avec elles un processus d'échanges interministériels afin de reconsidérer l'avenir de l'AFPA, bras armé des politiques publiques de l'emploi.

Enfin, à l'instar des élus du Comité Central d'Entreprise de l'AFPA, nous demandons la suppression de ce projet de plan de restructuration.